



*Au service
des peuples
et des nations*



This project is funded by the European Union



WWF *for a living planet*[®]

Gouvernance, politiques de gestion des
ressources marines et réduction de la pauvreté
dans l'Ecorégion WAMER
(Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau,
Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone)

Rapport de la phase de démarrage
(février - octobre 2012)

Novembre 2012

TABLES DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	3
I. CONTEXTE	4
II. ACTIVITES REALISEES	4
III. VISIBILITE DU PROJET	15
IV. DIFFICULTES RENCONTRES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET MESURES PRISES.....	16
V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	18

LISTE DES ACRONYMES

APTE :	Assainissement Pêche Tourisme Environnement
CCLME	Canary Current Large Marine Ecosystem
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CSRP :	Commission Sous Régionale des Pêches
DUE :	Délégation Union Européenne
ENMO :	Equipe Nationale de Mise en Œuvre
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIBA :	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
GEF :	Global Environment Facility
INN :	Pêche illégale, Non déclarée, Non réglementée
OP :	Organisations Professionnelles
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAN :	Plan d'Action National
PAE :	Plan d'Action Eco régional
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAO :	Projet Régional de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest
PRCM :	Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
PTA :	Plan de Travail Annuel
UE :	Union Européenne
UEMOA:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN :	Union Mondiale pour la Conservation
WAMER :	West Africa Marine Eco-region
WWF :	World Wildlife Fund

I. CONTEXTE

Les pays de l'écorégion WAMER (le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et le Sierra Léone) font face à de nombreux défis de tout ordre, dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières vivantes au large de leurs côtes mais, également, dans la réduction de la pauvreté et la recherche de la sécurité alimentaire des communautés côtières. Ainsi, pour contribuer à la résolution de ces multiples enjeux, le PNUD, le WWF WAMPO et l'Association d'Aide au Développement APTÉ (ASSAINISSEMENT PECHE TOURISME ENVIRONNEMENT) ont développé un projet, d'une durée de quatre ans, qui porte sur la « *gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans les pays de l'écorégion WAMER* », avec l'appui financier de l'Union Européenne.

L'objectif général de ce projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER.

L'objectif spécifique est d'améliorer la gouvernance et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.

Ce projet, par les thèmes qu'il couvre et par l'importance de sa zone d'intervention, suscite un intérêt certain pour les autorités des pays concernés mais aussi pour les communautés côtières bénéficiaires.

Ainsi, l'implication de l'ensemble des acteurs clés dans toutes les étapes de sa mise en œuvre et à des échelles multi-niveaux est cruciale. Les principales activités de la phase de démarrage, s'articulent autour de l'identification et de la mobilisation des acteurs, de la mise en place de des équipements du projet, de la coordination et des Equipes Nationales de Mise en Œuvre (ENMO), de l'élaboration des Plans d'Actions Nationaux (PAN), d'un Plan d'Actions Eco régional (PAE) et d'un Plan de Travail Annuel (PTA) avec un budget validé par le Comité de Pilotage du Projet.

Ce présent rapport résume les principales activités réalisées au cours de la phase de démarrage de février à octobre 2012.

II. ACTIVITÉS REALISEES

La succession des activités suit une logique dictée par la nécessité de disposer des résultats de certaines qui serviront d'inputs pour les autres (Tableau 1).

Tableau 1. Activités et résultats de la phase de démarrage (01 février 2012 - 31 octobre 2012)

ACTIVITES	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS	PRODUITS REELLEMENT OBTENUS
<p><i>Activité 0.1. Mettre en place et équiper les structures de coordination et de mise en œuvre du projet</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur technique du projet recruté - Coordonnateur administratif et financier recruté - Des équipements de base (bureaux, tables, armoires, ordinateurs...) achetés - Des réunions mensuelles de coordination de l'équipe de mise en œuvre du projet, tenues - 02 Réunions de revue entre PNUD, EU et WWF tenues - Une réunion du Comité de pilotage tenue 	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe du projet est en place et est équipée avant la fin du 2^{ème} mois - 6 réunions de coordination mensuelles sont tenues avant la fin de la phase de démarrage - 2 réunions de revue triparties PNUD, UE et WWF sont tenues avant la fin de la phase de démarrage - 1 Comité de Pilotage est tenu avant la fin de la phase de démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur technique du projet recruté - Coordonnateur administratif et financier recruté - La convention PNUD-WWF a été signée par le PNUD le 3 avril 2012 et par WWF le 23 avril 2012 - ' Mise en place de certains équipements¹ - Une réunion de coordination PNUD-WWF mensuelle de mars à octobre ; - 1 réunion tripartite UE/PNUD/WWF s'est tenue en juin 2012 - Réunion du Comité Technique tenu les 19 et 20 septembre à Dakar

Les équipements reçus au 31 octobre 2012 sont : 3 véhicules, 6 ordinateurs portables, 4 imprimantes, 01 vidéo projecteur, 01 appareil photo, 04 tables, 10 chaises, 04 fauteuil et 04 armoires de rangement.

			<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Comité de Pilotage tenu le 21 septembre 2012 à Dakar
<p><i>Activité 0.2. Organiser une concertation aux niveaux national et sous régional pour affiner la liste des partenaires et former les équipes nationales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste détaillée des partenaires nationaux et sous régionaux impliqués dans la mise en œuvre du projet établie - Rôles et responsabilités de chaque partenaire définis - Des équipes nationales de mise en œuvre du projet constituées 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Equipes Nationales de Mise en œuvre sont constituées et opérationnelles avant la fin du 3^{ème} mois - Des conventions de partenariat sont signées avec au moins 7 partenaires nationaux ou sous régionaux avant la fin de la phase de démarrage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des concertations avec les ministères et institutions dans les pays partenaires sont menées - Des concertations avec des projets/programmes et institutions sous régionales ont été également menées - Les Equipes Nationales de Mise en Œuvre sont constituées dans 6 pays sauf au Cap Vert en raison des problèmes de coordination interne
<p><i>Activité 0.3. Mener une étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie et approche pour la conduite des études et des analyses destinées à assurer une cohérence au niveau national et sous régional définies - Interventions en cours dans la sous-région inventoriées - Synergies possibles et modalités de collaboration définies - Situation de référence de chacun des indicateurs figurant dans le cadre logique du projet établie - Document, identifiant et analysant les impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat de référence des indicateurs disponible avant la fin de la phase de démarrage - Une cartographie des interventions en cours dans la sous-région est réalisée avant la fin de la phase de démarrage - Rapport d'étude disponible avant la fin du 3^{ème} mois 	<ul style="list-style-type: none"> - La méthodologie d'élaboration des plans d'action est validée - Sur la base de cette méthodologie, un diagnostic participatif, permettant d'identifier et d'analyser les impacts des modes de gouvernance et des politiques de gestion marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire a été réalisé dans

	gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières validé		<p>l'ensemble des pays et les informations collectées ont permis d'élaborer les plans d'action au niveau national et sous-régional</p> <ul style="list-style-type: none"> - Six (06) Plans d'Action Nationaux (PAN) sont élaborés. Il reste toutefois à finaliser celui de la Guinée Conakry. Dans chaque pays les différentes interventions en cours (projets, programmes...) et les possibilités de synergies sont identifiées.
<p><i>Activité 0.4.</i> Elaborer un plan d'action sous régional permettant de réduire les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action sous régional basé sur une analyse participative au niveau national et sous régional validé - Plan de travail détaillé avec budget de la première année validé 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'action est validé avant la fin de la phase de démarrage - Un plan de travail détaillé de la première année est validé avant la fin de la phase de démarrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Plan d'Action Eco régional (PAE) est validé au courant des travaux du Comité Technique et du Comité de Pilotage - Un draft de PTA 2013 a été formulé et soumis au Comité de Pilotage pour validation. La validation relève du Comité de Pilotage. Dans l'impossibilité de le réunir compte tenu des délais très courts, le Comité de Pilotage a proposé une procédure utilisant le courrier électronique.

<p>Activité 0.5. Organiser un groupe de travail sous régional pour affiner le cadre logique, le budget, les stratégies et les arrangements institutionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre logique révisé avec des indicateurs quantifiables - Une description claire des liens institutionnels et des mécanismes d'ancrage au niveau national et sous régional établie - Des structures de gouvernance du projet aux niveaux national et sous régional (composition, règles et procédures) définies - Rôle des délégations de l'UE dans les structures de gouvernance du projet défini 	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre logique et des liens institutionnels clairs et des éléments de gouvernance du projet sont définis de manière participative avant la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre logique sera revu et validé à la suite de la finalisation et de la validation du PTA soumis. La même procédure de validation de l'activité 04 a été utilisée
--	---	--	---

Activité 01. Mettre en place et équiper des structures de coordination et de mise en œuvre du projet

Dans le cadre de cette activité les résultats suivants sont obtenus :

- les équipements du projet sont reçus;
- les membres du comité de pilotage sont connus et le comité a tenu sa première réunion à Dakar en septembre 2012;
- les membres devant constituer les Equipes Nationales de Mise en Œuvre dans les différents pays partenaires sont identifiés

Les tableaux en annexes 1 et 2 synthétisent les informations relatives aux organes de gouvernance du projet.

Activité 02. Organiser une concertation aux niveaux national et sous régional pour affiner la liste des partenaires et former les équipes nationales

Dans le cadre de cette activité, toutes les concertations missions (annexe 3) prévues dans les différents pays ont été effectuées avec succès. Globalement les partenaires ont accueilli favorablement les équipes conjointes WWF, PNUD et APTÉ et ont renouvelé leur appui au projet. Celle effectuée en Sierra Léone a permis de mesurer les difficultés de mise en œuvre de ce projet dans les conditions actuelles de ce pays. Aussi, l'Union Européenne a recommandé de différer l'intervention du projet dans ce pays ainsi que sa participation au Comité de Pilotage.

Ces différentes missions ont permis d'avoir la confirmation de l'appui politique des autorités compétentes au projet et surtout de faire un premier travail d'identification des partenaires institutionnels nationaux (ministère technique chargé de la pêche et celui chargé de l'environnement) et régionaux et de leurs représentants au Comité de Pilotage.

Parallèlement, les concertations menées au niveau des pays ont permis la désignation des membres des Equipes Nationales de Mise en Œuvre (ENMO) du projet à l'exception du Cap Vert en raison des problèmes de coordination interne.

Toutefois, il convient de signaler que malgré la désignation des membres des ENMO, le problème du point focal national n'est pas encore complètement réglé. La situation des pays se présente ainsi :

- Au Sénégal, l'équipe du WWF sera l'institution coordonnatrice qui va travailler étroitement avec deux experts de l'Equipe Nationale issus des Ministères de la Pêche et celui de l'Environnement.

- Ce même schéma institutionnel est prévu dans les pays où il existe un bureau WWF, notamment la Gambie et la Mauritanie. Les coordonnateurs des bureaux WWF de ces pays vont assurer la coordination des activités au plan national en partenariat avec les membres des Equipes Nationales de Mise en Œuvre.
- En Guinée Conakry, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture a désigné par un acte officielle (lettre de notification) les membres de l'Equipe Nationale de Mise en Œuvre. La coordination relèvera de la compétence du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) et dont le Directeur Général Adjoint est spécifiquement désigné pour assurer cette fonction au niveau national.
- Au Cap Vert, le point focal désigné est la Direction Générales des Pêches. Le Directeur Général de cette institution assurera la coordination des activités au niveau national. Toutefois, il convient de signaler que cette décision n'est pas encore entérinée par un acte officiel (lettre de notification).
- Pour le cas spécifique de la Guinée Bissau, en raison de la situation politique qui prévaut dans ce pays, la Délégation de l'Union Européenne, a suggéré que l'IBAP, en tant qu'institution publique autonome, soit le point focal et assure la coordination et la mise en œuvre des activités du projet.

En marge des Etats, des concertations sont également initiées avec des institutions et projets régionaux travaillant sur les problématiques du projet pour les inviter à participer au Comité de Pilotage et développer des possibilités de création de synergies dans la mise en œuvre du projet.

Trois points d'attention à noter ici:

Différentes réunions ont été organisées avec la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRП) afin d'identifier les domaines de collaboration, et ce, notamment sur la problématique de la lutte contre la pêche illégale (INN) et le représentant de cette institution au Comité de Pilotage du Projet. Un projet de convention proposé à la CSRП a été amendé et soumis à WWF pour signature (projet en Annexe 4). Des concertations sont également en cours notamment avec l'Union Mondiale pour la Conservation (UICN) et plus spécifiquement dans les aspects d'information et de sensibilisation du réseau des parlementaires en matière d'environnement. Enfin, une mission est programmée à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Activité 03. Mener une étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières

Avec l'appui d'un Consultant International, de Consultants nationaux et sur la base d'une méthodologie proposée au niveau sous régional, les pays ont élaboré leur Plan d'Action National (PAN) qui définit, à la lumière d'un diagnostic, les activités stratégiques prioritaires susceptibles de faire face aux problèmes de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Les six (06) pays dans lesquels le projet intervient présentement disposent d'un PAN. Toutefois, le Plan d'Actions de la Guinée Conakry est provisoire. Il devra faire l'objet d'une consolidation et d'une validation dans l'optique de disposer d'un document plus complet et intégrant toutes les activités à mener durant les quatre années du projet.

Activité 04. Elaborer un plan d'action sous régional permettant de réduire les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire

Sur la base des PAN et suivant la méthodologie qui a été proposée, le Consultant International a procédé à l'élaboration du Plan d'Action Eco régional (PAE). Ce PAE a été présenté et discuté lors du Comité Technique qui a précédé la réunion du Comité de Pilotage.

Activité 05. Organiser un groupe de travail sous régional pour affiner le cadre logique, le budget, les stratégies et les arrangements institutionnels

Le document contractuel a prévu, au terme de la phase de démarrage, l'organisation d'un Comité Technique chargé d'examiner les Plans d'Action Nationaux et le Plan d'Action Eco régional, avant sa validation par le Comité de Pilotage. Cette activité a été réalisée au cours des réunions tenues du 19 au 21 septembre 2012 à Dakar.

Ce rencontre du Comité Technique avait pour objectifs principaux d'échanger sur les problématiques liées au projet au niveau de l'écorégion WAMER, de préparer et de synthétiser les documents techniques destinés au Comité de Pilotage et enfin d'identifier les axes de partenariat.

La préparation de ces événements majeurs du projet a nécessité la tenue de plusieurs réunions de coordination. Des travaux préparatoires effectués au PNUD et au WWF ont permis de discuter et de prendre des mesures et décisions concrètes pour l'organisation matérielle des réunions de ces comités.

Synthèse des travaux du Comité Technique (19-20 septembre 2012)

Le comité technique, composé des représentants des pays bénéficiaires, des institutions sous régionales impliquées et des partenaires techniques et financiers, s'est réuni la veille du Comité de Pilotage pour :

- échanger sur les problématiques liées au projet au niveau de l'écorégion WAMER;
- préparer et synthétiser les documents techniques destinés au Comité de Pilotage;
- identifier les axes de partenariat.

L'ensemble des pays à travers leurs participants ont identifié les enjeux et défis des ressources marines et côtières dans la sous-région, discuté des plans d'actions nationaux et proposé des axes de partenariat.

A l'issue de ces travaux, les conclusions suivantes ont été formulées :

1. le Plan d'Action Eco régional (PAE) a été amendé par la réduction du nombre des études proposées car les participants ont estimé que beaucoup d'études sont disponibles et il suffit de les capitaliser plutôt de conduire de nouvelles;
2. certains objectifs dépassent le cadre du projet. Par exemple, la possibilité de capter des financements avec les fonds d'adaptations aux changements climatiques et penser aussi aux fonds verts du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Global Environment Facility (GEF);
3. de proposer des actions concrètes par axes et les intégrer dans le PAE au regard du document contractuel ;
4. des recommandations ont été formulées pour finaliser le plan d'action régional à soumettre à la réunion du Comité de Pilotage.

Synthèse des travaux du Comité de Pilotage (21 septembre 2012)

Le Comité de Pilotage du projet est composé de deux représentants des pays d'intervention issus des ministères chargés de la pêche et de l'environnement, d'un représentant des Délégations de l'Union Européenne de chaque pays partenaire, d'un représentant du PNUD, des représentants des institutions régionales et sous régionales (CSR, PRCM, UEMOA, CEDEAO) de la Coordinatrice régionale du comité de coordination des Organisation Non

Gouvernementale (ONG) et Organisations Professionnelles (OP) et de WWF comme rapporteur. Ce Comité s'est réuni à l'effet de :

- Définir et/ou approuver les grands axes de la politique du projet;
- Valider:
 - o le Plan d'Action Eco régional (PAE) issu des Plans d'Action Nationaux (PAN) des pays bénéficiaires;
 - o la composition du Comité de Pilotage et l'élection de son président pour l'année 2013;
 - o le Plan de Travail Annuel (PTA) de 2013;
 - o les budgets 2013.

Lors de cette première rencontre, le Comité de Pilotage a validé le Plan d'Action Eco régional (PAE) avec les mêmes réserves. Le document amélioré a alors fait l'objet d'une révision notamment par l'élaboration d'une note pour concilier le projet initial, contractuel au PAE qui dépasse le financement UE et qui aborde de façon plus cohérente les problématiques au niveau régional et leur articulation avec les activités pour lesquelles l'UE avait consenti d'allouer son financement. Cette note figure en Annexe 5 de ce présent document.

Sur la base d'une liste des activités à conduire durant la mise en œuvre du projet, un chronogramme de mise en œuvre des activités a été présenté. Pour l'année 2013, le Comité de Pilotage a souscrit à la proposition du Comité Technique consistant à retenir une dotation annuelle par pays de 300 000 euros. Il s'agira pour l'Equipe Nationale de Mise en Œuvre du Projet de classer ces activités identifiées sous les rubriques suivantes :

- Contribution des produits à la sécurité alimentaire;
- Mise en place d'outils et d'initiatives de gestion durable des ressources marines et côtières;
- Renforcement des capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement;
- Développement d'activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement.

Les recommandations fortes et non hiérarchisées formulées lors des travaux préparatoires du Comité Technique et qui ont été entérinées par le Comité de Pilotage sont déclinées ci-dessous. Leur mise en œuvre conditionne la validation des documents contractuels par le Comité de Pilotage.

R1. Conformément à l'accord entre le PNUD et l'EU, le Plan d'Action Eco régional (PAE) constitue le document contractuel le plus important.

Ce plan régional, qui constitue un cadre de planification stratégique permettant de prendre en charge les défis et priorités, dépasse largement les problématiques traitées par le projet. Ainsi, ce plan ne doit pas être le résultat d'une juxtaposition de plans d'action nationaux. L'enjeu est d'apporter plus de cohérence et une meilleure articulation entre l'échelle nationale et régionale.

R2. Sur la base du PAE et conformément au document du projet tel que accepté par l'EU, des activités prioritaires seront choisies pour être mises en œuvre dans le cadre du projet.

R3. Faciliter le financement des autres activités du PAE par la recherche de fonds additionnels, la coopération et les synergies avec d'autres initiatives.

R4. Procéder à une analyse des avantages comparatifs des différents partenaires pour l'exécution de certaines activités du projet et le financement des autres activités du Plan d'Action Eco régional. Au niveau sous régional, des concertations avec des partenaires stratégiques sont déjà engagées, notamment :

- le PRCM pour capitaliser son expérience;
- l'UICN dans le cadre de son réseau de parlementaires sur l'environnement;
- la Commission Sous Régionale des Pêches pour pêche INN;
- la CEDEAO qui est disposée à financer certaines activités du projet;
- l'UEMOA qui, dans le cadre de son Plan d'Action Pêche, peut également prendre en charge certaines activités.

Des synergies doivent également être créées avec d'autres partenaires, en particulier la FIBA, le PRAO, le CCLME...

R5. Un rôle important doit être accordé à la société civile à travers la mise en place de cadres de participation appropriés, le renforcement des capacités des ONGs et Organisations Professionnelles, l'information et la valorisation de leur expertise.

R6. Promouvoir la transparence dans la gestion du projet, la concertation et la communication à tous les niveaux. Une attention particulière doit être accordée aux ONGs, Organisations Professionnelles, parlementaires, journalistes et institutions de recherche pour mieux influencer des politiques publiques.

R7. Donner la priorité aux actions concrètes de terrain pour contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des moyens d'existence durables des communautés côtières.

R8. Approuver par un acte officiel, toutes les équipes nationales de mise en œuvre au niveau des pays.

R9. Maintenir la proposition de budget indicatif et continuer le travail pour la finalisation et l'établissement des budgets sous réserve qu'il soit amendé.

R10. Résumer et présenter une structuration du budget selon les activités qui ont un caractère régional et les actions nationales : ce qui devrait permettre de voir les possibilités de réaffectation.

R11. Maintenir la dynamique régionale amorcée dans le cadre des travaux du Comité Technique.

Certaines de ces recommandations (notamment R1, R2, R4, R5, R7, R8, R9 et R10) ont fait l'objet d'une prise en charge même si elle doit être consolidée pour quelques-unes (R4, R8 et R10). Les autres seront mises en œuvre au cours des prochaines étapes du processus.

III. VISIBILITE DU PROJET

La visibilité et la communication ont constitué un axe fort pour la mise en œuvre de la phase de démarrage du projet. La première réunion du Comité de Pilotage du Projet, qui a marqué le lancement des activités, a servi de prétexte pour déployer une communication exceptionnelle en vue de donner un ancrage à ce projet novateur qui met en relation l'Union Européenne, principal bailleur avec 9,950,000 Euros, le PNUD à hauteur de 550,000. euros et le WWF ayant en charge la mise en œuvre.

Aussi, des actions ciblées avec des produits tangibles ont été conduites en plus de la mobilisation des plus hautes autorités du Sénégal, notamment le Premier Ministre au lancement du projet à Dakar dans le cadre de la tenue de la réunion du Comité de pilotage. Des documents audiovisuels, des supports imprimés et illustrés et un film documentaire (Tableau 2) ont été produits et diffusés pour prolonger cette visibilité sans compter la mobilisation des télévisions nationales et internationales..

Tableau 2. Supports de communication produits et diffusés

Désignation	Quantités reçues	Commentaires
Stylos à bille	500	Stylo avec les logos de l'UE, PNUD, WWF.
Bloc-Notes	300	Les blocs notes présentent aussi le projet. Ils ont été distribués aux membres du Comité de Pilotage et aux invités de la cérémonie officielle et aux medias
Dépliants	3000 soit 1500*2	Avec deux versions en anglais et en français, ils ont été aussi largement distribués lors de la cérémonie de lancement
Rolls Up	06	Les roll up ont beaucoup amélioré le décor de la salle ayant abrité la cérémonie de lancement. 1 Rols up (1) en anglais et 1 en français portaient le titre du projet. Sur les 4 autres roll up, il y avait sur chacun un axe d'intervention du projet.
Film institutionnel de contextualisation du projet	01	En deux versions (sous titrage anglais et français), ce film de 7 minutes a été projeté au tout début de la cérémonie de lancement. Ce film a bien campé le projet et aidera à mieux faire informer et sensibiliser les acteurs et partenaires
Film de présentation des travaux	01	Un film présentant les 3 jours de travaux a été réalisé
Banderoles	2	Une banderole avait été accrochée à l'entrée de King Fahd Hôtel et une autre dans la salle abritant la cérémonie de lancement

Au total, 15 organes de presse ont couvert cette cérémonie de lancement officiel du projet. Plusieurs articles (presse écrite, radio, TV et presse en ligne) sont publiés et diffusés. Au-delà de la couverture par la presse nationale puisque ce projet couvre 7 pays de l'écorégion WAMER, l'African Television News (ATN) a été mobilisé pour faire un reportage de 13 minutes sur la cérémonie de lancement qui devrait passer dans leur émission magazine phare « *IMPACT DEVELOPPEMENT* ». Ce Magazine est diffusé sur CFI (Canal France International) et 53 chaînes de Télévisions africaines dont les 15 chaînes nationales des pays de la CEDEAO (Africable, 3A, STV, Canal Infos, Ouest TV...).

IV. DIFFICULTES RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE ET MESURES PRISES

La totalité des ressources prévues pour la première année a été reçue par le Bureau du PNUD/Sénégal, alors qu'il était prévu que l'UE alloue 490 706 Euros correspondant au budget de la phase de démarrage. Ainsi, la totalité des ressources versées au PNUD (2 330 511 Euros) ne pourra être dépensée en 2012, aussi est-il envisagé une révision budgétaire en cours d'année.

Des retards ont été accusés dans le démarrage des activités en raison :

- de la situation pré-électorale et postélectorale au Sénégal, caractérisée par des incertitudes au niveau de l'administration centrale ; ceci a retardé la signature du document de projet par le Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal ; malgré tout le PNUD a sollicité la diligence des autorités au plus haut niveau pour accélérer le processus.
- de la réception réelle des fonds par le PNUD Sénégal le 15 février 2012. Pour autant les activités sans coût ont été entamées : recrutement de l'équipe de projet ; réunions de coordination PNUD-WWF, signature du document de projet par le Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal ;
- du retard de signature de la convention entre le PNUD et le WWF WAMPO (PNUD 3 avril 2012 et WWF 23 avril 2012) du fait des modifications et éclaircissements demandés par le WWF international. A ce titre WWF WAMPO en rapport avec PNUD Sénégal ont travaillé étroitement dans la mise à disposition des informations complémentaires au WWF International ;

D'autres difficultés ont émaillé cette phase comme l'instabilité politique en Guinée Bissau ou la situation en Sierra Leone. Ainsi le projet qui intervient dans sept pays présentant chacun des réalités sociologiques, techniques et administratives spécifiques peut être confronté à des situations conjoncturelles défavorables à sa bonne exécution. Il est donc important de considérer ces facteurs dans le rythme de mise en œuvre des actions programmées.

La phase de démarrage qui devait initialement prendre fin en août 2012 a été prorogée jusqu'en fin septembre 2012 pour permettre de conduire toutes les opérations retenues dans les meilleures conditions.

A la suite de la Réunion du Comité de Pilotage des missions ont été effectuées dans les différents pays au mois d'octobre, pour permettre la finalisation des Plans d'Actions Nationaux et des PTA pays ainsi que le PTA sous régional 2013. La finalisation de ces différents documents a pris en compte les recommandations de l'Union Européenne à Bruxelles ainsi que celles des Délégation Union Européenne (DUE) pays.

Cette phase de démarrage a permis d'avoir des éléments de réflexion et d'intervention concrets sur le terrain pour l'atteinte des objectifs et résultats du projet. Pour les prochaines étapes, il s'agira de définir les modalités pratiques avec les organes de gouvernance mis en place pour concrétiser les actions retenues dans les pays respectifs.

V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Au terme de cette phase de démarrage, il est important de capitaliser tous les acquis et de poser des stratégies aptes à lever les défis et contraintes identifiés. Au demeurant ce projet, à l'instar du PRCM aura favorisé une synergie d'actions qu'il serait important de capitaliser pour rendre efficace la coopération régionale qui au-delà d'un concept pourrait être une réalité.

La CEDEAO, outil sous régional d'intégration, a offert dans le cadre de ce projet un accompagnement qu'il faut saisir, en perspective d'une politique commune des pêches dans le domaine de la surveillance et de l'exploitation des espèces partagées.

Il y va également de la valorisation du plan d'action sous régional qui représente un document de consensus dont certaines thématiques comme les changements climatiques pourraient permettre d'élaborer un projet fédérateur.

Annexe 1. Organes de gouvernance du projet : membres des pays partenaires

Membres du Comité de Pilotage (CP)	Liste des membres de l'Equipe Nationale de Mise en Œuvre (ENMO)	Structure nationale de coordination de l'ENMO	Consultant national sélectionné
------------------------------------	---	---	---------------------------------

Pays Partenaires			
<i>Sénégal</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Moustapha Thiam, Directeur des Pêches • Colonel Pap Waly Guèye, MEPN 	<ul style="list-style-type: none"> • Lamine Mbaye, DPM • Ousmane Kane, DPN • 1 expert de la Société civile 	<p>Bureau Local WWF 9639 Sacré Cœur 3, Tel +221 33 869 37 00 Email : warmer@wwf.panda.org</p> <p>Henry Mathieu LO lohenrimathieu@yahoo.fr Tel +?77 644 51 19</p>
<i>Gambie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mr. Mustapha Darboe, Deputy Permanent Secretary, Ministry of Forestry and Environment (MOFEN) Email : msdarboe@mofen.gov.gm • Mr. Amadou Saine, Permanent Secretary, Ministry of Fisheries and Water Resources Tel Bureau : (220) 4227773 Mobile : (220) 9922244 Email : ab_saine@yahoo.com 	<ul style="list-style-type: none"> • Alpha Jallow, Director Department of Parks and Wildlife Management (DPWM) Email : alphaojay1@gmail.com Mob. +220 9916993 • Famara Dabo, Assistant Director, Department of Fisheries Email : darboefams@yahoo.com Mob: +220 9830711 • Mr. Dauda Saine, Executive Secretary, National Association of Artisanal Fisheries Operators (NAAFO) Email : dawda_saine@yahoo.co.uk Mob: + 220 7453623 • Mr. Alagie Manjang 	<p>Alagie Manjang Interim Country Coordinator, WWF The Gambia GIEPA House 48 Kairaba Avenue Kanifing Email: alagie33@hotmail.com Fax: +220 4399221 Mob: +220 9845201</p> <p>Matarr Bah, Principal Fisheries Officer Department of Fisheries Email: matarr_bah@yahoo.co.uk Mob: +220 9905859</p>

		<p>Interim Country Coordinator World Wide Fund for Nature (WWF) The Gambia Email : alagie33@hotmail.com Mob : + 220 9845201</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dr. Almamy Camara Program Assistant, United Nation Development Program (UNDP) Email : almamy.camara@undp.org 		
Cap Vert	Lettres officielles promises par le gouvernement capverdien	•		
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Fatimettou Mint Soueidatt, CT au MDEDD B.P. 170 Nouakchott Tél : +222 4 524 31 39 Email : f.soueidatt@gmail.com • Mr Mohamed El Hafedh Ould Ejiwen, DPC au MPEM, BP 137 Nouakchott Tél: +222 36 30 19 89 Email: hafedhejiwen@yahoo.fr 	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Ba Moussa, Expert juriste au Ministère de l'Environnement, B.P. 170 Nouakchott Tél : +222 4 601 31 31 Email: muusaayel@yahoo.com • Mr Djimé Diagana, Expert Pêche, Ancien SG du Ministère des Pêches. B.P. 170 Nouakchott Tél : 222 4 647 60 62 Email: djimed@yahoo.fr 	<p>Mr Mohamed Ould Mohamed Vall, Bureau Local WWF à Nouakchott BP 5179 Nouakchott Mauritanie Tél: +222 36 36 06 33 +222 22 36 06 33 Email : mvall@wwf.panda.org mtalebm@yahoo.fr</p>	<p>Mr Abdel Kader Mohamed Saleck, BP 1987 – Nouakchott Mauritanie Tél. + 222 6308996 / 222 230 89 96 E-mail: akmsaleck@mauritania.mr</p>
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Théophile Richard, Directeur CPMZC • Abdourahmane Kaba SG, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture Email : akaba06@yahoo.fr Adresse : BP 5291 Conakry 	<ul style="list-style-type: none"> • Youssouf Hawa Camara, Halieute, DGA CNSHB. Tél. +224 62 53 2210 • Email : yousoufh@yahoo.fr • Abou Cissé - Aménagiste/ Environnementaliste DGA de l'OGUIDAP Conakry. Tél. 	<p>Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) - BP. : 3738 - Conakry. Mamadou Kaly BAH - Directeur Général du CNSHB Tél. : +224 64 58 48 81 Email :</p>	<p>Alkaly Doumbouya Tél. Bureau : + 224 60 21 08 71 Portable : + 224 64 39 41 42 Email : adoubouyah@yahoo.fr Adresse : BP 4334 Conakry</p>

		portable +224 24 51 5557 cisse_abou2@yahoo.fr	hajafatoukaly@yahoo.fr	
	<ul style="list-style-type: none"> • Sény Camara Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM) - Tél. +224 64 42 65 47 • senitawel@yahoo.fr 			
<i>Guinée Bissau</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mission technique PNUD/WWF en préparation 	<ul style="list-style-type: none"> • M. James FALZON DUE 		
<i>Sierra Léone</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention différée jusqu'à nouvel ordre 	<ul style="list-style-type: none"> • Différée 	<ul style="list-style-type: none"> • Différée 	<ul style="list-style-type: none"> • Différée

Annexe 2. Organes de gouvernance du projet : membres des institutions partenaires

Membres du Comité de Pilotage (CP)	Observations
------------------------------------	--------------

<i>Institutions</i>		
CSRP	<ul style="list-style-type: none"> Hamady DIOP 	Tel : +221 77 722 37 23 Email : hamady.diop@spscrp.org
CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> A identifier par le siège à travers une lettre officielle. 	Dr Johnson Boanuh, Directeur de l'Environnement, Tel : + 234 70 34 09 70 43 s'engage à communiquer le nom du représentant dans les meilleurs délais
Réseau OP's et ONG's	<ul style="list-style-type: none"> Mme Mbalia Sangare, Coordinatrice sous régionale 	Coordinatrice sous régionale des ONG et OP de la pêche et de l'Environnement Marin Email : Sdomani2000@yahoo.fr Tel : (224) 682 66010 / (224) 64 30 24 06
PRCM	<ul style="list-style-type: none"> Ahmed SENHOURY 	Directeur du PRCM Email : Ahmed.senhoury@iucn.org Tel : +222+ 777 21 09 49
PNUD	<ul style="list-style-type: none"> Mr Laba Touré Mr. Alioune Badara Kaéré ; PNUD/Pays 	Chargés de programma à la représentation du PNUD/Pays
UEMOA	<ul style="list-style-type: none"> Madame Maria Luisa FERREIRA. 	Directeur des Ressources Animales et Halieutiques Tel : + 226 50 32 86 10 Email : mlferreira@uemoa.int

Annexe 3. Liste des concertations /missions réalisées durant la phase de démarrage
(03/juin/2012 au 30/octobre/2012)

Pays / institution	Période	Objet	Participants
Mauritanie	03-08 juin 2012	(1)	Laba Touré et Taïb DIOUF
Cap Vert	18-22 juin 2012	(1)	Alioune Badara Kaéré, Taïb Diouf et Soukeyna Guèye
Guinée	19-23 juin 2012	(1)	Papa Samba Diouf
Gambie	26-29 juin 2012	(1)	Papa Samba Diouf et Laba Touré
Sierra Léone	01- 06 juillet 2012	(1)	Laba Touré et Taïb Diouf
Guinée Bissau	03-06 septembre 2012	(1)	Soukeyna Guèye et Claude Sène
CEDEAO (Nigéria)	10-12 juillet 2012	(1)	Francis James et Taïb Diouf
PRCM (Mauritanie)	03-08 juin 2012	(1)	Laba Touré et Taïb DIOUF
Réseau des ONG et OP (Guinée)	19-23 juin 2012	(1)	Papa Samba DIOUF
Mauritanie	28-30 octobre 2012	(2)	Taïb DIOUF
Gambie	28 octobre-01 novembre 2012	(2)	Papa Samba Diouf
Guinée	28-31 octobre 2012	(2)	Laba Touré
Guinée Bissau	28-31 octobre 2012	(2)	Claude Sène
Cap Vert	29 octobre-02 novembre 2012	(2)	Alioune Badara Kaéré

Légende : (Objet 1)

- présenter le projet et informer les partenaires nationaux de sa situation actuelle;
- constituer, une équipe nationale chargée de la mise en œuvre du projet
- valider les termes de référence de cette équipe nationale
- identifier la structure coordonnatrice ainsi que la personne qui en assure la gestion.

Légende : (Objet 2)

- Appui pour la finalisation et validation du Plan d'Action National;
- Appui à l'élaboration et la validation du programme technique annuel 2013

Annexe 4. Projet de Protocole d'Accord entre le WWF et la CSRP



Logo CSRP

ACCORD DE COOPERATION

ENTRE

WWF – WESTERN AFRICA MARINE PROGRAMME OFFICE (WAMPO)
9639, Sacre Cœur III, BP 22928 Dakar, Sénégal

ET

Le Secrétariat Permanent de la Commission sous régionale des pêches (CSRP)
Villa 4430, Karack, Rue KA-38 (Rue Mère), BP 25485, Dakar-Fann, Sénégal

POUR

NOM DU PROJET: « Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone et Cap-Vert)»

NUMERO DU PROJET: 9F0882.01

LIEU DU PROJET: Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone et Cap-Vert

DATE DE L'ACCORD : 1^{er} Septembre 2012

Le WWF West Africa Marine Programme Office (ci-après dénommé le « WWF WAMPO »), sis à la Sicap Sacré Cœur III, Villa n° 9639, BP 22928 Dakar-Sénégal, représenté par son Représentant Régional, Dr Papa Samba DIOUF, d'une part ;

Et

La Commission sous régionale des pêches (ci-après dénommé « CSRP »), sise à la Villa 4430, Karack, Rue KA-38 (Rue Mère), BP 25485, Dakar-Fann, Sénégal, représentée par son Secrétaire Permanent, Ciré Amadou KANE, d'autre part ;

Considérant que le PNUD, le WWF WAMPO et l'association APTÉ ont développé ensemble le projet : « *Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone et Cap-Vert)* », qu'ils ont soumis à l'Union Européenne pour financement ;

Considérant qu'un Accord de coopération, dont une copie se trouve jointe en annexe 1, est signé entre le PNUD (agence d'exécution) et le WWF WAMPO (agence de mise en œuvre) ;

Considérant que la CSRP a une expérience dans la mise en œuvre de programme sous régionaux ;

Par conséquent, sur la base de la confiance mutuelle et dans un esprit de coopération, (les « Parties ») élaborent cet Accord pour servir de cadre de partenariat technique pour la réalisation du projet.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE I. OBJET ET PORTEE DE L'ACCORD

Le présent Accord a pour objet de définir le cadre dans lequel, le WWF WAMPO et la CSRP désirent coopérer pour la réalisation du projet.

La mise en œuvre de l'Accord entre le WWF WAMER et la CSRP se fera conformément au descriptif du projet et le budget agréés par l'Union Européenne figurant respectivement aux annexes 2 et 3, qui font partie intégrante du présent Accord.

ARTICLE II. DUREE DE L'ACCORD

Le présent Accord prend effet le 1^{er} octobre 2012 et se terminera le 29 février 2016, conformément aux délais et au calendrier énoncés dans le descriptif de projet.

Toutefois, s'il devrait s'avérer nécessaire de prolonger la durée du présent Accord ou d'y apporter toute autre modification, les Parties le consigneront dans un Avenant.

ARTICLE III. RESPONSABILITES DES PARTIES

Les Parties conviennent d'assumer leurs responsabilités respectives conformément aux dispositions du présent Accord, et à exécuter le projet conformément aux règles et procédures du PNUD et de l'Union Européenne.

Les Parties conviennent de conjuguer leurs efforts et d'entretenir d'étroites relations de travail et de collaboration afin d'atteindre les objectifs du projet. Pour toute activité à

conduire conjointement les parties discutent préalablement de la méthodologie et des modalités de mise en œuvre.

Les Parties se tiennent mutuellement informées de toutes les activités pertinentes relatives au Projet et à sa mise en œuvre et procèdent à des consultations chaque fois qu'elles le jugent opportun.

Chaque Partie s'abstient de toute action susceptible d'avoir un effet défavorable sur les intérêts de l'autre.

Les Parties s'acquittent de leurs obligations en tenant compte des modalités et conditions du présent Accord.

Le Représentant Régional du WWF WAMPO est chargé, en accord avec le coordonnateur du projet, de :

- Veiller à l'utilisation optimale des ressources et du bon déroulement du projet ;
- Assurer la supervision des activités et la mise à disposition des ressources nécessaires ;
- Veiller au respect des procédures et du calendrier défini en accord avec le PNUD ;
- Vérifier les rapports et assurer leur transmission au PNUD ;
- Approuver les plans d'actions et les dépenses en accord avec le PNUD.

La CSRP désigne Monsieur comme responsable des activités du projet qui lui sont dévolues. Il aura pour tâche de veiller à la bonne utilisation des moyens mis à sa disposition et au bon déroulement des actions dont la responsabilité lui incombe. Monsieur participera, comme Responsable du Projet au niveau de CSRP, à l'exécution de l'ensemble des activités qui doivent être déroulées conjointement avec la CSRP.

La CSRP s'engage à :

- Réaliser l'ensemble des activités du projet pour lequel elle reçoit un soutien financier du WWF WAMPO (Annexe 3) ;
- Fournir des rapports d'activités trimestrielles et annuelles accompagnés de bilans financiers, ainsi que tout autre document ou pièce justificative à la demande du WWF WAMPO ;
- Fournir les données techniques et scientifiques relatives au projet en cas de demande du WWF WAMPO ;
- Informer de façon régulière et avec les moyens à sa disposition le WWF WAMPO de l'état d'avancement de ses activités ainsi que des difficultés rencontrées ;
- Valoriser et communiquer sur les résultats du projet avec l'accord du WWF WAMPO ;
- Assurer la bonne gestion des équipements et matériels fournis par le WWF WAMPO dans le cadre du présent Accord.

ARTICLE IV. PERSONNEL

La CSRP est pleinement responsable de tous les services dispensés par son personnel, ses agents, employés ou sous-traitants (ci-après dénommés le « Personnel »).

Les membres du personnel de la CSRP impliqués dans le projet ne seront en aucune façon considérés comme des employés ou agents du WWF WAMPO.

Chaque partie sera responsable des éventuels dommages matériels ou corporels causés à son personnel, au personnel ou aux biens du co-contractant ou à des tiers du fait de l'exécution fautive des activités qui lui incombent dans le cadre du présent Accord, et souscrira à cet effet aux polices d'assurances requises.

ARTICLE V. FOURNITURES, VEHICULE ET ACHATS

Le WWF WAMPO fournit à la CSRP les ressources indiquées dans la section du descriptif de projet consacré au budget.

ARTICLE VI. PERSONNES A CONTACTER

WWF WAMPO

Responsable du Projet: Taib Diouf, Chargée de Programme
Directeur administratif et financier : Papa Ndiogou Ndiaye

CSRP :

Responsable du projet :
Administrateur :

ARTICLE VII. ARRANGEMENTS FINANCIERS ET OPERATIONNELS

Conformément au budget du projet, le WWF WAMPO alloue à la CSRP le montant de 900 000 euros, qui constitue le plafond des sommes qu'il mettra à sa disposition.

Ce budget couvre les rubriques relatives aux activités, aux frais de fonctionnement et aux équipements (voir budget en annexe).

Le budget concerne les activités dont la CSRP a la responsabilité de la mise en œuvre. Il sera exécuté conformément au descriptif du projet et aux normes financières et dispositions de l'Accord entre le PNUD et le WWF WAMPO.

Tout versement du WWF WAMPO pour le compte de la CSRP est assujetti à :

- la remise des rapports trimestriels techniques et financiers et du programme d'activités ;

- la remise des pièces justificatives des dépenses effectuées au courant du trimestre ;
- le dépôt du programme trimestriel d'activités prévisionnel ainsi que le budget y afférent.

ARTICLE VIII. COMMUNICATION INTERNE

Pour assurer une coordination cohérente des activités du projet, toute décision à prendre en ce qui concerne l'exécution des activités en dehors de ce qui a été explicitement mentionné dans le descriptif, et/ou l'interprétation des termes du présent Accord et des mesures à adopter pour faire face aux potentiels obstacles, devraient être discutés au préalable, par les membres des deux structures (WWF WAMPO et la CSRP) avant toute prise de décision.

Le WWF WAMPO informera et discutera avec la CSRP de toutes les résolutions nouvelles à prendre et qui risquent de modifier le document de projet initial. A défaut la responsabilité de la CSRP ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème ou de désagrément.

La CSRP se réserve le droit de dénoncer toute décision qui sera prise à son insu et qui touche les activités qui lui sont affectées aux termes du présent Accord.

ARTICLE IX. PUBLICATIONS

Le WWF WAMPO et la CSRP publieront ensemble des articles et/ou ouvrages portant sur les résultats obtenus dans le cadre du projet en conformité avec les clauses de l'Accord liant le WWF WAMPO et le PNUD. Les noms et/ou logos des deux institutions figureront sur les publications. Il sera mentionné les noms et logos des partenaires techniques et financiers.

ARTICLE X. FORCES MAJEURES ET AUTRES EVENEMENTS

Lorsque survient un cas de force majeure empêchant totalement ou partiellement l'une des Parties à honorer ses obligations et responsabilités, la Partie défaillante est tenue d'en aviser l'autre dans les 7 jours suivants par écrit.

Elle doit informer les autres parties de tout changement de circonstance ou de tout événement qui entrave ou peut entraver l'exécution dudit Accord.

On entend par cas de "force majeure" les catastrophes naturelles, les guerres (déclarées ou non), les invasions, les révolutions, les insurrections ou tous autres actes de nature ou de portée similaire.

ARTICLE XI. MODIFICATION

Aucune modification, aucune dérogation, ni aucun lien supplémentaire entre le WWF WAMPO et la CSRP ne leur sont opposables s'ils n'ont pas fait l'objet d'un Avenant signé par un mandataire dûment autorisé.

Le présent Accord ne remet pas en cause l'autonomie institutionnelle et chaque Partie garde sa liberté de coopérer avec d'autres institutions nationales (étatiques ou privées), sous régionales et internationales.

ARTICLE XII. REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, par des négociations directes, tout différend, toute controverse ou tout litige découlant du présent Accord ou lié à celui-ci y compris une rupture ou résiliation de l'accord.

Si ces négociations n'aboutissent pas, le problème est tranché par voie d'arbitrage, conformément aux lois nationales. La sentence arbitrale, qui constitue le règlement définitif du différend, de la controverse ou du litige, s'impose aux Parties.

ARTICLE XIII. DENONCIATION

Aucune dénonciation partielle ou totale du présent Accord n'est possible sans motivation légale ou techniquement valable dû à un manquement répété de l'autre Partie. La Partie dénonciatrice doit en aviser, par écrit, l'autre Partie dans un délai de 30 jours.

ARTICLE XIV. PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION

La CSRP adhère et s'engage en faveur de la politique contre la fraude et la corruption du WWF (attachée en pièce jointe).

La CSRP s'engage en faveur du code éthique du WWF et ne mènera aucune action réputée frauduleuse.

ARTICLE XV. DISPOSITION TRANSITOIRE

Toute notification que l'une ou l'autre des Parties est appelée à donner au titre du présent Accord le sera par écrit et sera réputée avoir été donnée lorsqu'elle sera de fait parvenue à l'autre Partie.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés, signent le présent Accord au lieu et à la date indiqués ci-dessous :

POUR LE WWF WAMPO

POUR LA CSRP

Signature

Signature

Nom :

Nom :

Titre :

Titre :

Lieu :

Lieu :

Date :

Date :

Pièces jointes :

*Détail des activités à réaliser par la CSRP et Budget

*Convention du projet « Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone et Cap-Vert)»

*Charte contre la fraude et la corruption du WWF

Tableau 3 : Activités et modes de collaboration entre le Projet et la CSRP

ACTIVITES	MODE DE COLLABORATION
Résultat 1. Un plan d'action sous régional permettant de réduire et/ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières est élaboré et mis en œuvre	
Activité .1.1. Mettre en œuvre le plan d'action sous régional permettant de réduire les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire	Activité sous la responsabilité de WWF et conduite en synergie avec la CSRP
Activité .1.2. Mettre en place un Groupe de travail sous régional annuel de suivi de la gouvernance et de la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté	Activité sous la responsabilité de la CSRP en synergie avec WWF
Résultat 2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place	
Activité 2.1. Analyser les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations des pêches et des AMP dans l'écorégion WAMER et appliquer les solutions identifiées	Activité déjà confiée à un autre partenaire En collaboration avec la CSRP, qui sera étroitement impliqué
Activité 2.2. Appuyer techniquement et financièrement le développement et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion de pêcheries surexploitées et/ou d'AMPs (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Cap Vert, Guinée-Bissau et Sierra Léone)	Activité conjointe à mener par les deux institutions
Activité 2.3. Evaluer l'efficacité de gestion des Aires Marines Protégées appuyées par le projet en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, au Cap Vert et en Guinée-Bissau et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour améliorer leur gestion	Activité confiée à un autre partenaire
Activité 2.4. Mettre en place et soutenir un réseau sous régional de radios communautaires qui vulgarisent les meilleures pratiques de pêche	Activité confiée à un autre partenaire
Activité 2.5. Appuyer et/ou initier des actions visant à lutter contre la pêche illécite (INN)	Activité sous la responsabilité de la CSRP
Activité 2.6. Mettre en place /renforcer, au niveau national et sous régional des cadres encourageant les différents acteurs à planifier et à mettre en œuvre leurs activités de manière conjointe	Responsabilité de WWF en synergie avec la CSRP, WWF et les autres parties prenantes
Activité 2.7. Mettre en place et/ou appuyer des mécanismes de financement durable des AMP au Sénégal et en Guinée-Bissau	Activité confiée à un autre partenaire
Résultat 3. Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées	
Activité 3.1. Doter les réseaux d'ONGs, d'Organisations Professionnelles, de journalistes, des collectivités locales et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement de moyens et d'outils permettant de mieux influencer les politiques (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée-Bissau)	Impliquer autant que possible la CSRP dans la mise en œuvre de ces activités
Activité 3.2. Organiser des formations sur l'environnement et la lutte contre la pauvreté, suivies de campagnes médiatiques au niveau	

<i>national menées par les participants (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée)</i>	
Résultat 4. Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues	
<i>Activité 4.1. Créer et/ou appuyer techniquement et financièrement des mutuelles d'épargne et de crédit dans les 7 pays de l'écorégion WAMER en conformité avec les orientations de la CE en matière d'appui à la micro-finance</i>	Activité confiée à un autre partenaire
<i>Activité 4.2. Identifier les activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueux de l'environnement dans les 7 pays de l'écorégion WAMER</i>	Activité confiée à un autre partenaire
<i>Activité 4.3. Organiser des formations en entrepreneuriat pour les communautés côtières dans les 7 pays de l'écorégion WAMER</i>	Activité confiée à un autre partenaire
<i>Activité 4.4. Mettre en œuvre des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueuses de l'environnement dans les 7 pays de l'écorégion WAMER</i>	Activité confiée à un autre partenaire
<i>Activité 4.5. Instaurer un prix sous régional des initiatives innovatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'activités génératrices de revenus</i>	Synergie entre le WWF, le PRCM et les autres parties prenantes

Annexe 5. Tableau de correspondance entre le PAE et le document initial de projet



Projet Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Écorégion WAMER

Plan d'actions éco-régional en matière de gouvernance des ressources marines, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire

-

Tableau de correspondance entre le PAE et le document initial de projet

-

Le document du projet a été élaboré en 2008. Depuis lors, les contextes nationaux et régionaux se sont quelque peu modifiés et de nouvelles problématiques comme le changement climatique, les paiements pour les services écosystémiques et d'autres encore sont apparues. A la suite des consultations réalisées dans les pays participants au projet, étant donné les multiples interactions entre les activités qui étaient établies initialement il a, de plus, semblé plus judicieux d'élaborer une note pour concilier le projet initial, contractuel au Plan d'Action Eco Régional qui dépasse le financement de l'Union Européenne et qui aborde de façon plus cohérente les problématiques au niveau régional et leur articulation avec les activités pour lesquelles l'UE avait consenti d'allouer son financement.

Ainsi dans le but d'actualiser et de préciser le document de projet, l'équipe de coordination a procédé à une reformulation qui conserve toutefois les objectifs et les résultats attendus initiaux. La nouvelle formulation devrait être plus opérationnelle, en ayant notamment des indicateurs de performance pour chaque action entreprise.

Le tableau 4 détaille la correspondance des résultats et activités initiales avec les axes et objectifs spécifiques qui se retrouvent dans le Plan d'Action Eco-régional (PAE).

Le tableau 5 propose l'inverse, à savoir une présentation de la correspondance depuis le PAE vers le tableau des résultats et activités initiales.

Tableau 4. Correspondance des résultats attendus et des activités détaillées dans le document initial de projet avec les axes et objectifs spécifiques du PAE.

Résultats attendus et activités document initial	Axes et objectifs du PAE
Résultat 1. Un plan d'action sous régional permettant de réduire et/ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières est élaboré et mis en œuvre	Axes 1, 2 et 4
Activité .1.1. Mener une étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières	Objectifs 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 Objectifs 2.1 ,2.2
Activité .1.2. Elaborer et mettre en œuvre un plan d' action sous régional permettant de réduire/et ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire	Objectifs 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 Objectifs 2.1
Activité .1.3. Mettre en place un Groupe de travail sous régional annuel de suivi de la gouvernance et de la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté	Objectif 4.2, 4.3 et 4.4
Résultat 2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place	Axes 2 et 3
Activité 2.1. Analyser les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations des pêches et des AMP dans l'écorégion WAMER et appliquer les solutions identifiées	Objectif 3.1
Activité 2.2. Appuyer techniquement et financièrement le développement et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion de pêcheries surexploitées et/ou d' AMPs (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Cap Vert, Guinée-Bissau et Sierra Léone)	Objectif 3.1, 3.3
Activité 2.3. Evaluer l'efficacité de gestion des Aires Marines Protégées appuyées par le projet en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, au Cap Vert et en Guinée-Bissau et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour améliorer leur gestion	Objectif 3.3, 3.4, 3.5
Activité 2.4. Mettre en place et soutenir un réseau sous régional de radios communautaires qui vulgarisent les meilleures pratiques de pêche	Objectif 3.3
Activité 2.5. Appuyer et/ou initier des actions visant à lutter contre la pêche illicite (INN)	Objectif 3.1

Activité 2.6. Mettre en place /renforcer, au niveau national et sous régional des cadres encourageant les différents acteurs à planifier et à mettre en œuvre leurs activités de manière conjointe	Objectif 3.2
Activité 2.7. Mettre en place et/ou appuyer des mécanismes de financement durable des AMP au Sénégal et en Guinée-Bissau	Objectif 3.3
Résultat 3. Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées	Axes 2, 3 et 4
Activité 3.1. Doter les réseaux d'ONGs, d'Organisations Professionnelles, de journalistes, des collectivités locales et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement de moyens et d'outils permettant de mieux influencer les politiques (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée-Bissau)	Objectif 4.2
Activité 3.2. Organiser des formations sur l'environnement et la lutte contre la pauvreté, suivies de campagnes médiatiques au niveau national menées par les participants (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée)	Objectif 4.2
Résultat 4. Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues	Axes 2 et 3
Activité 4.1. Créer et/ou appuyer techniquement et financièrement des mutuelles d'épargne et de crédit dans les 7 pays de l'écorégion WAMER en conformité avec les orientations de la CE en matière d'appui à la micro-finance	Objectif 2.4
Activité 4.2. Identifier les activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueux de l'environnement dans les 7 pays de l'écorégion WAMER	Objectif 2.3
Activité 4.3. Organiser des formations en entrepreneuriat pour les communautés côtières dans les 7 pays de l'écorégion WAMER	Objectif 2.4
Activité 4.4. Mettre en œuvre des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueuses de l'environnement dans les 7 pays de l'écorégion WAMER	Objectif 2.3
Activité 4.5. Instaurer un prix sous régional des initiatives innovatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'activités génératrices de revenus	Objectif 3.3

Tableau 5. Correspondance des objectifs du PAE avec les activités détaillées dans le document initial de projet

Axe du plan d'action éco régional	Objectif	Correspondance avec le document de projet
Axe 1 Améliorer la contribution des produits halieutiques à la sécurité alimentaire régionale	1.1 Assurer un apport nutritionnel suffisant aux populations de la sous-région	Activité 1.1, 1.2
	1.2 Améliorer la disponibilité des produits halieutiques dans la sous-région	Activité 1.1, 1.2
	1.3 Améliorer les modes de transformation et la qualité sanitaire des produits halieutiques	Activité 1.1, 1.2
	1.4 Promouvoir l'aquaculture	Activité 1.1, 1.2
Axe 2 Promouvoir une gouvernance des pêches et écosystèmes marins contribuant à la réduction de la pauvreté	2.1 Tisser un lien solide entre le bien-être des populations et les services des écosystèmes marins et côtiers	Activité 1.1, 1.2
	2.2 Définir et promouvoir des politiques et des modes de pêche les plus profitables au plan sociétal	Activité 1.1, 1.2 Activité 2.1, 2.2, 2.5
	2.3 Développer des sources alternatives de revenus pour les communautés côtières dépendantes de la pêche	Activité 4.2, 4.4
	2.4 Assurer les moyens d'une durabilité des activités des communautés côtières	Activité 4.1, 4.3

Axe du plan d'action éco régional	Objectif	Correspondance avec le document de projet
Axe 3. Promouvoir une gestion durable des ressources et écosystèmes marins	3.1 Développer des plans de gestion durable des pêches et des écosystèmes marins	Activité 2.1, 2.2, 2.5
	3.2 Renforcer la capacité des acteurs et promouvoir la gestion participative des pêches	Activité 2.6
	3.3 Renforcer la gestion durable des aires marines protégées	Activité 2.3, 2.4, 2.7 Activité 4.5
	3.4 Protéger de nouvelles zones sensibles et habitats critiques	Activité 2.2, 2.3
	3.5 Mettre en place de nouveaux Dispositifs de Concentration de Poissons	Activité 1.2 Activité 2.3
Axe 4. Optimiser l'adaptation aux changements globaux et assurer une cohérence des politiques de développement	4.1 Mettre en œuvre les plans d'action nationaux d'adaptation qui tiennent compte du domaine marin ainsi que des activités marines et côtières	Collaboration avec projet ACCC mentionnée dans le document de projet, fonds d'adaptation CC
	4.2 Développer des capacités d'analyse et d'anticipation aux changements globaux (climat, commerce, politique, etc.)	Activité 1.1, 1.2 Activité 2.6 Activité 3.1, 3.2
	4.3. Développer une capacité d'anticipation et d'intervention aux déficits d'offre de produits de la pêche	Activité 1.1, 1.2 Activité 2.6 Activité 3.1
	4.4 S'assurer de la cohérence des politiques sectorielles, nationales et internationales	Activité 1.3 Activité 2.6.